

Séance extraordinaire du 25 juin 2025

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 25 juin 2025 à 17h20 à la Mairie,
située au 1055, rue Richard.**

Sont présents :

Madame la mairesse : Martine Bechtold
Madame la conseillère: Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers : Serge Hélié
Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h20 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, mairesse de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que l'article 157 du Code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Résolution
2025-118

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélié
Il est unanimement résolu par les conseillers** de renoncer à l'avis de convocation.

Martine Bechtold, mairesse

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2025-119

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélié**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Renonciation de l'avis de convocation
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Résultat de l'enquête mettant en cause l'employé portant le matricule 32-17
- 5.0 Opérateur en eau potable et en eaux usées – Embauche par intérim
- 6.0 Contrat de travail du journalier - Signature
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Clôture de la séance

**4.0 RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE METTANT EN CAUSE
L'EMPLOYÉ PORTANT LE MATRICULE 32-17**

Considérant que des événements ont récemment été portés à la connaissance de la Municipalité concernant le nettoyage des bassins et mettant en cause l'employé portant le matricule numéro 32-17 ;

Séance extraordinaire du 25 juin 2025

Considérant qu'à la suite de ces événements et compte tenu de la gravité de ces derniers, l'employé portant le matricule numéro 32-17 a été suspendu avec solde pour fin d'enquête le 28 mai 2025 ;

Considérant que le 2 juin 2025, la Municipalité a résolu de procéder à la mise sur pied d'un comité d'enquête, dont le rôle et les responsabilités sont d'enquêter sur les événements entourant le nettoyage des bassins et mettant en cause l'employé portant le matricule numéro 32-17 ;

Considérant que l'employé portant le matricule numéro 32-17 a été rencontré par le comité d'enquête le 16 juin 2025 afin de donner sa version des faits sur les événements enquêtés ;

Considérant l'étude et l'analyse de la preuve recueillie par le comité d'enquête de même que les constats, les conclusions et les recommandations du comité d'enquête présentés à la Municipalité ;

Considérant le rapport verbal et la recommandation du comité d'enquête ;

**Résolution
2025-120**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que le préambule de la résolution en fait partie intégrante et ne peut être dissocié.

Que la Municipalité procède à la suspension sans solde de l'employé portant le matricule 32-17 pour une période de quinze (15) jours ouvrables.

Que le retour au travail de l'employé portant le matricule 32-17 soit accompagnée de la mise en place d'un plan d'encadrement et de rencontres de suivi régulières afin que les lacunes majeures révélées lors de l'enquête puissent être adressées et corrigées par l'employé portant le matricule 32-17.

Que le comité consitué par résolution le 2 juin 2025 poursuive ses travaux en veillant à la mise en œuvre de ses recommandations et à la réussite du plan d'encadrement par l'employé portant le matricule 32-17.

Que la Municipalité autorise la directrice générale à signer tout document lié à la mise en œuvre de la présente résolution.

Martine Bechtold, mairesse

**5.0 OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET EN EAUX USÉES –
EMBAUCHE PAR INTÉRIM**

**Résolution
2025-121**

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'embaucher, par intérim, monsieur Denis Brulé à titre d'opérateur en eau potable et en eaux usées pour le mois de juillet 2025.

Martine Bechtold, mairesse

6.0 CONTRAT DE TRAVAIL DU JOURNALIER - SIGNATURE

Résolution
2025-122

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord
Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser
Martine Bechtold, mairesse, à signer le contrat de travail de
David Ladouceur, journalier.

Martine Bechtold, mairesse

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

8.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2025-123

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est résolu unanimement de lever la séance à 17h23.

Martine Bechtold, mairesse

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Carole Hélie,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Martine Bechtold, Mairesse